

8.2. Exposure controls/ Contrôles de l'exposition

8.2.1. Appropriate engineering controls/ Contrôles techniques appropriés

Use with adequate general or local exhaust ventilation to maintain exposure levels below the occupational exposure limits.

Utiliser une ventilation générale ou à la source pour maintenir les concentrations dans l'air en-deçà des limites d'exposition professionnelle stipulées.

8.2.2. Personal Protective Equipment / Équipements de protection individuelle

8.2.1.1. Respiratory protection / Protection respiratoire

Use respiratory protective equipment, type depends on specific application and material being ground. Consider the potential for exposure to components of the coatings or base material being processed in selecting proper respiratory protection. Refer to OSHA's specific standards for lead, cadmium, etc. where appropriate. Respirator selection and use should be based on contaminant type, form and concentration. Follow OSHA 1910.134 and ANSI Z88.2 or other applicable regulations and standards and good Industrial Hygiene practice.

Utiliser un équipement de protection respiratoire adapté au type d'application et à la nature du matériau à poncer. Lors du choix de l'équipement de protection, tenir compte du risque d'exposition aux constituants des revêtements ou matériaux de base qui sont poncés. Se reporter le cas échéant aux normes OSHA relatives au plomb, cadmium, etc. Le choix et l'utilisation du masque respiratoire doit se baser sur la nature, la forme physique et la concentration du contaminant. Suivre les règlements OSHA 1910.134, ANSI Z88.2 ou les autres réglementations et directives applicables ainsi que les bonnes pratiques d'hygiène de la branche industrielle concernée.

8.2.1.2. Hand protection/ Protection des mains

Wear protective gloves to avoid skin abrasion when handling type depends on specific application and material being ground.

Pour éviter toute abrasion cutanée, porter des gants de protection adaptés au type d'application et à la nature du matériau à poncer.

8.2.1.3. Eye protection/ Protection des yeux

Wear protective goggles with side shields or face shield type depends on specific application and material being ground. To minimize the risk of injury to face and eyes, always wear eye and face protection when working at sanding or grinding operations or when near such operations. Select and use eye/face protection to prevent contact based on the results of an exposure assessment.

Porter des lunettes de protection avec écrans latéraux ou une visière adaptée au type d'application et à la nature du matériau à poncer. Pour minimiser le risque de blessure au visage et aux yeux, toujours porter une protection oculaire et faciale lors des travaux de ponçage ou meulage ou à proximité de tels travaux. Choisir et utiliser une protection oculaire/faciale pour prévenir tout contact basé sur les résultats de l'évaluation de l'exposition.

8.2.1.4. Hearing protection/ Protection auditive

Use hearing protection type depends on specific application and material being ground.

Utiliser une protection auditive adaptée au type d'application et à la nature du matériau à poncer.

8.2.1.5. Body protection/ Protection corporelle

Use protective clothing type depends on specific application and material being ground.

Utiliser un type de vêtement de protection adapté au type d'application et à la nature du matériau à poncer.

9. Physical and chemical properties/ Propriétés physiques et chimiques

9.1. Information on basic physical and chemical properties / Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Use with adequate general or local exhaust ventilation to maintain exposure levels below the occupational exposure limits.

Utiliser avec une ventilation aspirante générale ou locale adéquate pour maintenir les niveaux d'exposition en dessous des limites d'exposition professionnelle.

General Physical Form	Abrasives Product
Product Appearance	Solid abrasive product
Grade	16-180
Color	brown-red
Odor	No odor
Odor Threshold	Not applicable
pH	Not applicable
Melting point	Not applicable
Boiling point	Not applicable
Flash point	Not applicable
Evaporation rate	Not applicable
Flammable Limits (LEL)	Not applicable
Flammable Limits (UEL)	Not applicable
Vapor density	Not applicable
Specific gravity	Not applicable
Solubility in Water	Not applicable
Solubility non Water	Not applicable
Partition coefficient: n-octanol / water	Not applicable
Autoignition temperature	Not applicable
Decomposition temperature	Not applicable
Viscosity	Not applicable

Forme physique générale	Solide (cristaux)
Apparence du produit	Produit abrasif
Odeur, Couleur, Grade	16-180
Couleur	brown-red
Seuil d'odeur	N'est pas applicable
Point de fusion	N'est pas applicable
Le pH	N'est pas applicable
Point de rupture	N'est pas applicable
Taux d'évaporation	N'est pas applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	Non classés
Limites d'inflammabilité (LEL)	N'est pas applicable
Limites d'inflammabilité (UEL)	N'est pas applicable
La pression de vapeur	N'est pas applicable
La densité de vapeur	N'est pas applicable
Gravité spécifique	N'est pas applicable
Solubilité dans l'eau	N'est pas applicable
Solubilité - non-eau	N'est pas applicable
Coefficient de partage: n-octanol / eau	N'est pas applicable
La température d'auto-inflammation	N'est pas applicable
Température de décomposition	N'est pas applicable
Viscosité	N'est pas applicable

9.2. Other information/ Autres informations

None/ Aucune.

10. Stability and reactivity/ Stabilité et réactivité

10.1. Reactivity/ Réactivité

Product is stable when handled or stored correctly.

Le produit est stable quand il est utilisé et stocké comme il se doit.

10.2. Chemical stability/ Stabilité chimique

No decomposition in normal use.

Pas de décomposition en cas d'utilisation normale.

10.3. Possibility of hazardous reactions/ Possibilité de réactions dangereuses

No dangerous reactions known.

Pas de réactions dangereuses connues.

10.4. Conditions to avoid/ Conditions à éviter

Product is stable when handled or stored correctly. ☐

Le produit est stable quand il est utilisé et stocké comme il se doit.

10.5. Incompatible materials/ Matières incompatibles

No dangerous reactions known.

Pas de réactions dangereuses connues.

11. Toxicological information/ Informations toxicologiques

The information below may not be consistent with the material classification in Section 2 if specific ingredient classifications are mandated by a competent authority. In addition, toxicological data on ingredients may not be reflected in the material classification and/or the signs and symptoms of exposure, because an ingredient may be present below the threshold for labelling, an ingredient may not be available for exposure, or the data may not be relevant to the material as a whole.

Les informations ci-dessous risquent de ne pas être cohérentes avec la classification des matériaux de la section 2 si des classifications d'ingrédients spécifiques sont prescrites par une autorité compétente. De plus, la classification des matériaux et/ou les signes et symboles d'exposition risquent de ne pas refléter les données toxicologiques relatives aux ingrédients du fait qu'un ingrédient peut être présent dans une concentration inférieure au seuil imposant un marquage, qu'un ingrédient peut ne pas donner lieu à une exposition ou que les données peuvent ne pas se rapporter au matériau dans son ensemble.

11.1. Information on acute effects of exposure/ Informations sur les effets aigus d'une exposition

11.1.1. Inhalation/ Inhalation

Breathing dust may cause irritation to the nose, throat and upper respiratory tract.

L'inhalation peut provoquer une irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires supérieures.

11.1.2. Skin Contact/ Contact avec la peau

May cause abrasive skin irritation.

Peut provoquer une irritation cutanée par abrasion.

11.1.3. Eye Contact/ Contact avec les yeux

May cause abrasive irritation and injury.

Peut provoquer une irritation et des blessures par abrasion.

11.1.3. Ingestion/ Ingestion

Not toxic. Swallowing may cause gastrointestinal disturbances.

Pas toxique. L'ingestion peut causer des troubles gastro-intestinaux.

11.1.4. Chronic Health Effects/ Effets chroniques sur la santé

Prolonged inhalation of respirable dust may cause adverse lung effects. Most of the dust generated during abrasive processes is from the base material being processed and the potential hazard from this exposure must be evaluated.

L'inhalation prolongée d'un air à forte concentration de poussière risque d'avoir des effets nocifs sur les poumons. La poussière générée lors du processus d'abrasion provient en grande partie du matériau de base faisant l'objet du ponçage et le risque potentiel lié à l'exposition de cette poussière doit être évalué.

11.1.5. Sensitization/ Sensibilisation

Aluminium oxide was negative in a sensitization studies in guinea pigs.

L'oxyde d'aluminium a donné des résultats négatifs lors de tests de sensibilisation effectués sur des cobayes.

11.1.6. Germ Cell Mutagenicity/ Mutagénicité sur les cellules germinales

This product is not expected to present a risk of genetic damage. Negative in a bacterial recombination assay.

Ce produit ne présente pas de risque de mutation génétique. Il a donné des résultats négatifs lors d'un test de recombinaison génétique sur bactéries.

11.1.7. Reproductive Toxicity / Reprotoxicité

No specific data is available; however, this product is not expected to present a risk of adverse reproductive or developmental toxicity.

Pas de données spécifiques disponibles ; ce produit ne devrait pas avoir d'effets toxiques sur la reproduction et le développement.

11.1.8. Carcinogenicity/ Cancérogénicité

Name/ Prénom	Route	Species/ Espèce	Value/ Valeur
Overall product	Ingestion	No data available	not carcinogenic

11.1.9. Acute toxicity values/ Valeurs de toxicité aiguës

Name/ Prénom	Route	Species/ Espèce	Value/ Valeur
Overall product	Ingestion	No data available	calculated ATE > 5,000 mg/kg

ATE = acute toxicity estimated/ Toxicité aiguë estimée

12. Ecological information/ Informations écologiques

No adverse effects on aquatic organisms are expected. However, consideration must be given to potential environment effects of the base material being processed.

Aucun effet néfaste pour les organismes aquatiques. Il convient toutefois de prendre en compte les effets potentiels sur l'environnement du matériau de base qui fait l'objet du ponçage.

12.1. Toxicity/ Toxicité

No effects known. / Aucun effet connu.

12.2. Persistence and degradability/ Persistance et dégradabilité

No biodegradable potentials known.

Aucun potentiel de biodégradabilité connu.

12.3. Bioaccumulative potential/ Potentiel de bioaccumulation

No potentials known.

Aucun potentiel connu.

12.4. Mobility in soil/ Mobilité dans le sol

No potentials known.

Aucun potentiel connu.

12.5. Results of PBT and vPvB assessment/ Résultats des évaluations PBT et vPvB

Not relevant.

Sans objet.

12.6. Other adverse effects/ Autres effets néfastes

No effects known. valuated.

Aucun effet connu.

13. Disposal considerations/ Considérations relatives à l'élimination

13.1. Waste treatment methods/ Méthodes de traitement des déchets

Dispose in accordance with all local, state and national regulations. Local regulations may be more stringent than regional and national requirements. It is the responsibility of the waste generator to determine the toxicity and physical characteristics of the material to determine the proper waste identification and disposal in compliance with applicable regulations.

Procéder à l'élimination du produit conformément aux réglementations régionales ou nationales en vigueur. La réglementation locale est parfois plus stricte que les exigences régionales et nationales. En tenir compte. Il incombe au producteur de déchets de déterminer la toxicité et les caractéristiques physiques du matériau afin de pouvoir procéder correctement à l'identification des déchets et à leur mise au rebut conformément à la réglementation en vigueur.

13.1.2. Product/ Produit

Follow national and regional regulations.

Due to the ingredients and properties disposal as non hazardous waste (2000/532/EC) is possible if no hazardous materials are added to the abrasives. (EWC – Nr. 120121).

Respecter toute disposition nationale ou régionale.

Compte tenu des composants et des propriétés, l'élimination s'effectue en tant que déchet non dangereux (2000/532/CE) dans la mesure où l'utilisateur n'a pas appliqué de matières dangereuses sur les abrasifs. (CEE – N° 120121).

13.1.3. Packing/ Emballage

Follow national and regional regulations.

Respecter toute disposition nationale ou régionale.

14. Transport information/ Informations relatives au transport

The product is not covered by international regulation on the transport of dangerous goods.

Les règlements internationaux pour le transport des produits dangereux ne s'appliquent pas à ce produit.

	UN Number	Proper shipping name	Hazard class	Packing Group	Environmental Hazard
DOT	None	Not regulated	None	None	
TDG	None	Not regulated	None	None	

14.1. Transport in bulk (according to Annex II of MARPOL 73/78 and the IBC Code)/ Transport en vrac (conformément à l'annexe II de MARPOL 73/78 au code IBC)

Not determined.

Pas défini.

14.2. Special precautions/ Précautions spéciales

None identified.

Pas identifiées.

15. Regulatory information/ Informations réglementaires

15.1. Safety, health and environmental regulations/legislation specific for the product/

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.2. European Regulation/ Réglementation européenne

No specific labelling requirements under respective EC directives.

Aucun étiquetage spécifique n'est exigé par les directives CE applicables.

15.1.3. US Federal Regulations/ Réglementations fédérales des États-Unis

Contact "sia abrasives Ind. AG" for more information.

Contacter « sia abrasives Ind. AG » pour plus d'informations.

15.1.3.1 CERCLA Hazardous Substances (Section 103)/RQ/ Substances dangereuses CERCLA (section 103)/RQ :

This product is not subject to CERCLA release reporting. Many states have more stringent spill reporting requirements. Report spills in accordance with all applicable regulations.

Ce produit n'est pas soumis à l'obligation de déclaration CERCLA. Certains états fédéraux ont toutefois des exigences plus sévères en matière de déclaration des déversements. Il convient de signaler les déversements en accord avec toutes les réglementations applicables.

15.1.3.2. SARA Hazard Category (311/312)

Fire Hazard	No
Sudden Release of Pressure	No
Reactivity	No
Acute Health	No
Chronic Health	No

15.1.3.3. EPA SARA 313

This product contains the following chemicals regulated under SARA Title III, section 313

Ce produit contient les substances chimiques suivantes à déclarer en vertu de la section 313, Titre III de SARA

Substance	CAS-No	Conc. (%)
Aluminum Oxide	1344-28-1	26 - 47

15.1.3.4. California Proposition 65

This product is known to contain the following chemicals which are listed by the California Office of Environmental Health Hazard Assessment (OEHHA) as causing cancer and/or reproductive harm.



Substance	CAS-No	Conc. (%)
Carbon Black	1333-86-4	0 - 0.3
Monoethylene Glycol	107-21-1	0.2 - 0.4
Titanium Dioxide	13463-67-7	0 - 0.4

15.1.3.5. EPA TSCA Inventory/ Inventaire TSCA de l'EPA

All of the components of this product are listed on the TSCA inventory.

Tous les composants de ce produit sont énumérés dans la liste d'inventaire TSCA.

15.2. Chemical safety assessment/ Évaluation de la sécurité chimique

Not relevant.

Sans objet.

16. Other information/ Autres informations

NFPA RATING (NFPA 704)	FIRE	1	HEALTH	1	INSTABILITY	0
HMIS RATING	FIRE	1	HEALTH	1	PHYSICAL HAZARD	0

16.1. Changes to the previous versions/ Modifications apportées aux versions précédentes

See sections 1 to 16./ Voir les sections 1 à 16.

16.2. Literature and data sources/ Bibliographie et source des données

REACH Regulation (EC) Nr. 1907/2006
Regulation (EC) N° 1272/2008
Directive 98/24/EC
Directive 2000/39/EC
Directive 75/324/EEC
Decision 2000/532/EC
Transport regulations according to ADR, RID und IATA.
OEHHA / California Proposition 65
OSHA / HCS [2012]
OSHA / Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200
CCOHS / WHMIS [2015]

16.3. Hazard statements referred to in section 2 and 3/

Remarques en matière de dangers auxquels il est fait référence aux sections 2 et 3

H302 Harmful if swallowed.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

According to Regulation (EC) N° 1272/2008:

Conformité au règlement (CE) n° 1272/2008:

The above information is based on our current standard of knowledge and does not constitute any warranty of conditions of the product and shall be used only as a guide. The information does not form part of any contractual agreement and relates only to the product designated herein and does not relate to its use in combination with any other material or process. It remains the user's responsibility to adhere existing laws and regulations.

Issued by: PT-AC/ENG9-PA4

Les informations ci-dessus sont basées sur nos connaissances actuelles et ne reflètent pas toutes les caractéristiques du produit. Elles sont uniquement données à titre indicatif. Ces informations ne font en aucun cas partie d'un accord contractuel. Elles se rapportent seulement au produit spécifié ici et ne s'appliquent pas à son utilisation en combinaison avec tout autre matériau ou procédé. Il demeure de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer aux lois et règlements en vigueur.

Publié par : PT-AC/ENG9-PA